



Etudiants étrangers avec enfant

Par **atramar**, le **08/04/2008** à **16:06**

Bonjour,
Nous sommes une couple d'étudiants étrangers avec un enfant de 3 ans. Nous somme en France depuis Septembre 2006. Nous avons l'Apl pour notre logement à cause de notre statut d'étudiants. Par contre notre fils n'est pas considéré dans le groupe. La Caf me demande des documents délivrés à l'ANAEM, mais ceux-ci me disent qu'ils ne peuvent pas faire le regroupement familial à cause de ne pas avoir un travail avec un salaire de minimum 1000 euros. Je voudrais savoir si quelqu'un sait si je peux faire quelque chose pour inclure mon fils dans le groupe familial et accéder comme ça aux prestations comme le mode de garde, etc. Nous habiterons la France jusqu'à 2011 à cause des études doctorales.
Je vous remercie d'avance

Par **nksjb**, le **11/04/2008** à **00:58**

bonjour excuse moi de vous poser cette question quand vous avez eu votre enfant en étant étudiant étranger vous avez pu changer de statut demander une carte de séjour vie privée et familiale et si oui ou non savoir pourquoi ça ne marche pas merci

Par **atramar**, le **11/04/2008** à **08:55**

Bonjour,
Mon fils est né à l'étrangère. Nous sommes venu en France avec une visa étudiant (titre de séjour étudiant) et lui comme accompagnant. Pas de changement de titre de séjour car impossibilité de faire le regroupement familial.
J'espère répondre à votre question.